



## MARCHÉ DES CRÉATEURS

La mairie du Juch organise le vendredi 14 juillet 2023, un marché artisanal mettant à l'honneur des artisans d'arts et des créateurs bretons. L'objectif est de valoriser les différents savoir-faire et techniques, mais aussi de mettre en lumière la qualité et la diversité de la création artisanale et artistique.

Cette manifestation, à l'entrée libre, se déroulera en extérieur, dans un cadre verdoyant, derrière la mairie (rue Louis Tymen) au Juch.

### REGLEMENT

L'accueil des exposants se fera de 8h00 à 10h maximum, et leur installation se terminera impérativement à 10h15. L'ouverture au public se fera de 10h30 à 18h30.

Chaque dossier devra être envoyé par courrier ou mail, pour étude. Une confirmation par mail vous sera ensuite adressée le 31 mai. L'organisateur se réserve le droit de refuser une demande d'inscription. **Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte.**

**L'exposant apportera son matériel d'exposition** : tables et meubles d'exposition (pas de branchement électrique en extérieur). En cas d'intempérie il sera possible de s'installer dans la salle polyvalente (branchement électrique possible pour éclairer votre stand, apporter vos rallonges électriques).

Les pratiques suivantes sont interdites : revente de produit, sonorisation des stands, vente d'objets ou produits réputé dangereux ou illicites, exposition ou vente d'animaux, utilisation de chauffe-eau électrique ou tout matériel électrique à puissance élevée (pour les exposants), vente de journaux ou revue, mendicité, revente de produit. Pas de distribution de publicité ou tout autre document en dehors du stand. Un exposant ne peut héberger une autre société sur son stand.

Le montage et le démontage des stands seront sous la responsabilité des exposants. Il sera **interdit de démonter le stand avant la fermeture du marché.**

Les objets exposés demeureront sous la responsabilité des exposants. L'organisateur ne sera pas tenu responsable en cas de casses, vols ou détériorations causés par le public. Les assurances des organisateurs et des propriétaires des lieux ne concernent pas les objets, meubles et valeurs exposés sur les stands. Par leur inscription, les exposants renoncent à tout recours contre l'organisateur - Mairie du Juch - qui ne saurait être tenue pour responsable de vols, bris d'objets, dégradations, etc... qui se produiraient pendant la manifestation, lors du déballage ou du emballage. Les assurances vol, incendie, dégâts des eaux et responsabilité civile sont laissées au soin de chaque exposant qui déclare en faire son affaire personnelle.

Le prix de l'emplacement (20€) servira essentiellement à la **communication**. Des **banderoles** seront installées à des endroits stratégiques. Des **flyers et affiches** seront déposés dans les campings, magasins et autres lieux touristiques. Une **communication digitale** sera également déployée sur les réseaux sociaux et sites de référencement. Un **partenariat avec l'office de tourisme de Douarnenez** est également prévu.

Un food truck et une buvette permettront aux exposants et visiteurs de se restaurer sur place (en fonction des règles sanitaires en vigueur le jour du marché). Les exposants ne pourront s'opposer à ce qu'il soit pris des vues de leur stand, ni à la diffusion de ces vues concernant la communication liée à cette manifestation.

Aucun remboursement ne sera effectué par l'organisateur à partir du 1 juillet, quel que soit le motif de désistement invoqué par l'exposant. Nous nous réservons le droit d'attribuer l'emplacement qui vous est réservé si vous ne vous êtes pas présenté à 9h30.

**Le marché accueillera uniquement des artisans créateurs professionnels. Les revendeurs sont interdits sur cette manifestation.**

**BULLETIN D'INSCRIPTION**

**Partie à retourner avant le 31 mai 2023**

Nom prénom.....

Raison sociale : .....

N° de siret : .....

Activité de l'exposant (détail et prix des produits exposés) :

.....  
.....  
.....

Adresse: .....

.....

Téléphone : ..... Mail : .....

**Emplacement** : Métrage souhaité (largeur x profondeur)

**Emplacement** : 20 euros

2 m\* 2m (profondeur)

3m\*2 m (profondeur)

3m\*3m (profondeur)

Je soussignée .....déclare avoir pris connaissance du règlement et s'engage à le respecter.

Date :

Signature :

**Joindre au dossier et au règlement :**

**1 - Une photocopie d'une pièce d'identité**

**2 - Un extrait Kbis**

**3 - Une photocopie de l'attestation d'assurance de l'année en cours.**

**4 - Trois photos des créations présentées et une photo du stand.**

**5 - Le chèque\* libellé à l'ordre de « Mairie du Juch »**

Adresse d'envoi du bulletin d'inscription :

Mairie du Juch,

Marché des créateurs

5 rue Louis Tymen, 29100 LE JUCH.

Ou par mail : **Contact** : [marchedescreateurs@lejuch.fr](mailto:marchedescreateurs@lejuch.fr)

**\* En cas de refus de votre dossier, le chèque sera détruit dans les 15 jours. L'exposant peut demander le retour par voie postale, par simple demande à [marchedescreateurs@lejuch.fr](mailto:marchedescreateurs@lejuch.fr)**